

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 29 septembre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation:

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Contre : 0

Excusés: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM N°4 budget commune d'Allanche - DE_2023_214

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	RECETTES
TOTAL : 0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2111 - 49	Terrains nus	-5000.00	

2031 - 84	Frais d'études	5000.00	
-----------	----------------	---------	--

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023
Date de reception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_214-DE
A G E D I

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 09 OCT. 2023

publié le : 09 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023
Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_214-DE
A G E D I